

Reconnaissance des diplômes, valorisation des compétences et accès aux études

Constats

Les procédures de reconnaissance des diplômes ou de valorisation des compétences acquises à l'étranger doivent permettre aux personnes étrangères ou d'origine étrangère d'accéder à des métiers qui correspondent au mieux à leurs qualifications ou compétences et ainsi, à un certain niveau de salaire. Si les procédures ont été améliorées ces dernières années, il reste de nombreux obstacles (liés notamment à la fracture numérique), à lever pour faciliter l'accès au marché de l'emploi ou à des études.

> Nos demandes

Lever les obstacles à l'accès aux équivalences de diplôme de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

- Assurer la gratuité des procédures pour toutes les personnes en situation de précarité financière (allocation de chômage, revenu d'intégration sociale, aide matérielle...), à l'instar des procédures NARIC-Flandre
- Prévoir des voies alternatives au compte en ligne pour l'introduction d'une demande d'équivalence et un soutien concret pour le montage des dossiers pour les publics en fracture numérique
- Garantir une information accessible et compréhensible : pas de jargon, traduction du site en plusieurs langues, permanences téléphoniques
- Alléger les critères/conditions pour l'examen des dossiers de diplômes menant à des métiers en pénurie
- Faire preuve de flexibilité pour les exigences à remplir et accepter des moyens de preuve alternatifs
- Mettre en place une procédure accélérée pour les personnes à la recherche d'un emploi, dont le diplôme est une condition à l'engagement

Promouvoir des formes alternatives de valorisation des compétences acquises à l'étranger

- Accélérer le processus de validation des compétences, élargir la liste des métiers dont les compétences sont « validables » et promouvoir cette forme de reconnaissance auprès des employeur·euses
- Développer d'autres dispositifs de valorisation des acquis, pour mettre à profit l'énorme potentiel de compétences des personnes migrantes

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des étudiant·es étranger·es

Les personnes étrangères et d'origine étrangère font face à de nombreux freins pour entamer ou poursuivre des études : difficultés posées par le « séjour étudiant » (voir [fiche séjour](#)), coût élevé de l'accès à l'enseignement supérieur, difficulté de faire reconnaître ou équivaloir des diplômes antérieurs. Il faut lever les obstacles économiques et administratifs à l'entame ou à la poursuite d'études

- Annuler le droit d'inscription spécifique des étudiant·es étranger·es (jusqu'à 15 fois plus élevé que pour les étudiant·es belges) et supprimer les frais d'analyse du dossier (200€)
- Ouvrir le droit aux bourses d'études pour les étudiant·es étranger·es qui en ont besoin
- Obliger les établissements d'études supérieures à accepter l'inscription de toute personne sur base de documents prouvant son identité, quel que soit son statut de séjour
- Obliger les établissements d'études secondaires et supérieures à délivrer un diplôme aux étudiant·es ayant réussi les épreuves certifiantes, quel que soit leur statut de séjour